

# ÉLECTIONS FONCTIONS PUBLIQUES



## VOTRE VOIX NOTRE ACTION VOTEZ CFDT



### AMÉLIORATION DES CARRIÈRES DES INGÉNIEURS ET TECHNICIENS : IL Y A URGENCE !

Avec les signatures du **Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR)** mis en œuvre en 2017 dans l'ESR et du **Protocole d'Accord Relatif à l'amélioration des Rémunérations et Carrières (PARC)** de 2020, la **CFDT** a permis de grandes avancées pour les carrières des Ingénieurs et Techniciens : modification de la structure des corps des Ingénieurs d'étude et des Ingénieurs de recherche, refonte du régime des primes par la création du RIFSEEP.



#### PPCR et PARC : « Débloqueurs » de carrières

- Application du principe d'évolution de carrière sur au moins 2 grades : le Sgen-CFDT recherche EPST continue d'alerter les directions sur les cas des agents pour lesquels ce droit n'est pas respecté
- Réduction à 2 grades du corps des IE et celle en cours du corps des IR
- Augmentation du socle indemnitaire IFSE du RIFSEEP

Au-delà de ces avancées, la CFDT œuvre en permanence pour obtenir l'augmentation du point d'indice et son indexation sur l'inflation.

#### COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES : Un espace à reconquérir

La Loi de transformation de la Fonction Publique a supprimé une partie des compétences des CAP, notamment celles liées à l'avancement et la promotion de corps et grades des IT. Les promotions sont depuis encadrées par des lignes directrices de gestion « promotions et parcours professionnels ».

#### Au CNRS, le Sgen-CFDT Recherche EPST a obtenu :

- La modification de la composition des Commissions Régionales d'avancement avec la création d'un collège d'experts IT pour la promotion au choix de corps et de grades des agents
- La rédaction d'un nouveau guide du dossier annuel, à destination des agents et des responsables, pour accompagner la campagne 2021.





### Dans ce contexte, le Sgen-CFDT Recherche EPST a contribué à :

- **Clarifier et affiner** les critères d'attribution des promotions énoncés dans les lignes directrices de gestion de manière à ce qu'ils puissent être appliqués à tous les niveaux de l'organisation
- **Améliorer** le fonctionnement global du processus d'avancement au choix, en partant des réalités du terrain
- **Doter** chaque acteur ou instance d'outils spécifiques lui permettant à son niveau de respecter au mieux et de manière homogène les lignes directrices de gestion
- **Améliorer** l'égalité des chances en donnant l'opportunité à chaque agent d'obtenir toute information qui puisse lui être utile pour améliorer la présentation de son dossier annuel en vue d'obtenir une promotion de grade ou de corps au choix
- **Conduire** une enquête nationale pour identifier les agents n'ayant jamais bénéficié d'une promotion.

### Restons mobilisés !

La CFDT et le Sgen-CFDT se sont engagés dans une démarche de dialogue social constructif, pertinent et légitime pour obtenir ces avancées. Cependant, les mesures obtenues ces 5 dernières années ne permettent pas de revaloriser à leur juste valeur les carrières des Ingénieurs et des Techniciens !

### Nos revendications à venir :

- A minima, une **indexation du traitement (rémunération indiciaire et primes) sur l'inflation** pour l'ensemble des agents titulaires et contractuels
- **L'augmentation du nombre de possibilités de promotions** au bénéfice des agents **ayant atteint l'échelon terminal de leur grade depuis 3 ans**, afin de débloquent leur carrière
- La réduction à **2 grades du corps des techniciens** et la création d'un **second grade pour le corps des AI** correspondant à la classe normale du corps des IE
- **L'emploi sur poste de titulaire** doit être privilégié pour les emplois IT pérennes par rapport aux CDI de mission ou CDD
- La modification du décret de 1983 **servant au calcul de l'ancienneté** des nouveaux recrutés afin que soient **validés 100 %** de leurs activités précédentes (privées ou publiques, en France ou à l'étranger).

**Le Sgen-CFDT Recherche EPST exige** le retour de **la transparence** du processus et des critères de promotion des agents. **Il demande :**

- Que leur classement, à l'issue des commissions, soit automatiquement transmis aux agents
- Que le processus d'évaluation et de promotion des agents soit de nouveau paritaire par l'incorporation, à **hauteur de 50% dès 2023**, d'experts IT désignés par les organisations syndicales au sein des commissions nationales et régionales d'avancement qui se sont substituées aux CAP.

**En soutenant la CFDT lors des prochaines élections professionnelles, vous accorderez à notre organisation le pouvoir d'agir !**

